



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle
Rome, 26-30 juin 2023

Distribution: générale

Point 8 de l'ordre du jour

Date: 12 mai 2023

WFP/EB.A/2023/8-A/4

Original: anglais

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan stratégique de pays – Zambie (2023-2028)

| | |
|--|---|
| Durée | 1 ^{er} juillet 2023-30 juin 2028 |
| Coût total pour le PAM | 98 463 341 dollars É.-U. |
| Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge* | 3 |

* <http://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

La Zambie a régulièrement progressé sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable 2 and 17 malgré une relative stagnation due à la pandémie de maladie à coronavirus 2019, aux changements climatiques et à la contraction de l'économie. Désireux d'atteindre l'objectif de développement durable 2, le Gouvernement a récemment étendu la couverture des programmes de filets de sécurité afin d'améliorer l'accès de plus de 3 millions de personnes extrêmement pauvres à l'alimentation. Malgré ces avancées, les taux de retard de croissance dans le pays demeurent parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne, notamment le taux de 17 pour cent enregistré chez les filles âgées de 10 à 14 ans. Cette situation fait mieux comprendre qu'il est urgent de mettre en place des programmes intégrés susceptibles d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en protégeant les moyens d'existence et en renforçant la résilience des populations, des communautés et des systèmes alimentaires.

En lien avec l'objectif de développement durable 17, un modèle de financement hybride combinant recettes publiques, emprunts contractés auprès de sources nationales ou étrangères et participation du secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé, d'investissements étrangers directs ou d'accords avec des partenaires coopérants a été employé pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, les perspectives budgétaires demeurent limitées, car la stagnation des recettes du pays et l'endettement du secteur public compromettent l'aptitude du Gouvernement à investir dans les secteurs sociaux.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Haile
Directeur régional
Afrique australe
courriel: menghestab.haile@wfp.org

Mme C. Byenkya
Directrice de pays
courriel: cissy.byenkya@wfp.org

Le bureau de pays du PAM travaillera au renforcement et au redressement des systèmes alimentaires locaux et nationaux afin de les rendre résistants aux chocs et aux facteurs de perturbation. Les efforts porteront tout particulièrement sur la mise en place de filières alimentaires locales diversifiées, durables et viables sur le plan commercial, y compris en milieu urbain, et sur les programmes d'amélioration de la nutrition et de renforcement de la résilience. En s'appuyant sur les partenariats existants ou nouveaux établis avec le Gouvernement, le secteur privé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et diverses autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des institutions de recherche, le bureau de pays mènera des activités novatrices tenant compte de la question climatique et fondées sur des éléments factuels, qui contribueront aux systèmes alimentaires et au programme de transformation socioéconomique du Gouvernement, le but étant de parvenir à éliminer la faim.

Tirant parti de ses avantages relatifs en Zambie, le PAM mettra en œuvre un plan quinquennal, fondé sur les objectifs de développement durable 2 et 17 et le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et harmonisé avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027) établi pour la Zambie, le document national Vision 2030 et le huitième plan national de développement. Le plan stratégique de pays est articulé autour de cinq effets directs intégrés.

- Effet direct 1: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire en Zambie (y compris les réfugiés) touchées par des chocs sont mieux à même de satisfaire leurs besoins essentiels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition avant, pendant et après les crises.
- Effet direct 2: Tout au long de l'année, les populations exposées à la malnutrition en Zambie accèdent plus facilement à des aliments sûrs, variés et riches en nutriments et en consomment davantage.
- Effet direct 3: D'ici à 2030, les populations de petits exploitants agricoles en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées vivant dans les zones rurales ou urbaines ciblées, sont dotées des moyens de faire face aux changements climatiques et aux autres chocs et tirent profit de systèmes alimentaires plus résilients qui leur procurent des revenus plus élevés permettant d'améliorer la nutrition et de diversifier l'alimentation et qui accroissent les perspectives économiques et les possibilités de subsistance.
- Effet direct 4: D'ici à 2030, les institutions nationales zambiennes disposent de capacités renforcées en matière de conception de politiques et de programmes qui promeuvent l'amélioration des systèmes alimentaires nationaux et assurent la mise en œuvre de programmes nationaux de préparation aux situations d'urgence, d'anticipation et d'intervention en cas de crise, de dispositifs de protection sociale tenant compte de la nutrition et réactifs en cas de choc, de systèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et de programmes favorisant la pérennisation de la sécurité alimentaire.
- Effet direct 5: D'ici à 2030, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement intervenant en Zambie accèdent plus facilement à des services à la demande et tirent profit de moyens novateurs, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité en matière de chaîne d'approvisionnement.

Les effets directs sont conçus de telle sorte qu'ils se renforcent mutuellement, les programmes et les partenariats déjà établis et les possibilités existantes étant mis à profit pour relier entre elles les activités menées au titre des différents effets directs et atteindre les objectifs souhaités grâce à un ensemble d'interventions intégrées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de pays, le bureau de pays recourra à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pour mobiliser un appui technique et financier et tirera parti des partenariats avec le Gouvernement pour accéder aux fonds fournis par des institutions financières multilatérales et internationales. Le bureau de pays s'appuiera aussi sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les plateformes de coordination des organismes ayant leur siège à Rome dans le but de favoriser les actions conjointes de programmation et de mobilisation de ressources. Enfin, il renforcera les partenariats avec le secteur privé en vue d'assurer l'apport de financement et la mise à disposition de compétences spécialisées au profit des bénéficiaires, notamment les acteurs des filières.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour la Zambie (2023-2028) (WFP/EB.A/2023/8-A/4), pour un coût total pour le PAM de 98 463 341 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. La Zambie est un pays en développement¹ enclavé et riche en ressources, bordé par l'Angola, le Botswana, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe. La population enregistre un taux de croissance annuelle de 2,9 pour cent et comptait 19,6 millions d'habitants en 2022. Cette augmentation devrait se poursuivre à mesure que les nombreux jeunes entrent dans l'âge adulte, venant gonfler la demande sur le marché de l'emploi².
2. Les changements climatiques soulèvent de graves difficultés pour la Zambie alors même que celle-ci s'efforce de lutter contre la pauvreté, de réduire l'insécurité alimentaire et de gérer durablement ses ressources naturelles. Le pays est frappé plus fréquemment par des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment des précipitations intenses, des inondations et des sécheresses outre la hausse des températures, ce qui a des incidences majeures sur l'agriculture, les ressources en eau, la santé publique, la biodiversité, l'énergie et les infrastructures³.
3. Avec un indice de 0,584, la Zambie se classe au 146^e rang sur 189 pays selon l'Indice de développement humain⁴ et 77 pour cent de la population rurale vivent dans la pauvreté. Le taux de pauvreté des ménages dirigés par une femme est élevé, atteignant 57 pour cent, et les inégalités de revenus ne cessent de se creuser avec un coefficient de Gini évalué à 0,57. Néanmoins, la Zambie fait partie des pays qui sont parvenus à endiguer la pandémie de VIH/sida, en atteignant les objectifs 90-90-90 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.
4. L'économie de la Zambie a rebondi en 2021, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) atteignant 4,6 pour cent après une contraction de 2,8 pour cent en 2020 pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Cette relance a été soutenue en grande partie par l'augmentation des prix du cuivre, la confiance des marchés après les élections et le redressement régulier du secteur agricole. Le Fonds monétaire international prévoit que la croissance du PIB réel de la Zambie s'établira à 3,1 pour cent en 2022, à 3,6 pour cent en 2023 et à 4,8 pour cent en 2027⁵.
5. Malgré les progrès importants qui ont été accomplis en vue de promouvoir les droits des femmes et des filles, il reste beaucoup à faire pour améliorer l'égalité femmes-hommes. La note obtenue par la Zambie dans l'Indice d'inégalité de genre⁶ a augmenté, passant de 0,517 en 2017 à 0,540 en 2018, ce qui indique un creusement des inégalités. Les femmes ne représentent que 20 pour cent de la main-d'œuvre dans les secteurs d'activité traditionnellement dominés par les hommes, et leur participation aux processus décisionnels à tous les niveaux de gouvernance, aussi bien dans la fonction publique que dans le secteur privé, demeure limitée⁷.

¹ Bureau de la Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. [Page Web sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral](#).

² Groupe de la Banque mondiale. [Page Web offrant une vue d'ensemble de la situation en Zambie](#) (en anglais uniquement).

³ Agence des États-Unis pour le développement international. 2016. *Climate Change Risk Profile: Zambia*.

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement. 2022. *Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées: façonner notre avenir dans un monde en mutation*.

⁵ Zambianvest. 2022. *Zambia GDP to grow 3.1% and 3.6% in 2022 and 2023, IMF projects*.

⁶ Programme des Nations Unies pour le développement. 2022. *Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées: façonner notre avenir dans un monde en mutation*.

⁷ Ministère du genre. 2021. *Gender Status Report 2017-19*.

6. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a baissé, passant de 41 pour cent en 2009 à 35 pour cent en 2018, niveau qui la situe parmi les prévalences les plus élevées observées en Afrique subsaharienne. Cette situation résulte d'une éducation nutritionnelle peu satisfaisante, de mauvaises pratiques alimentaires, d'installations d'adduction d'eau, d'assainissement et d'hygiène défectueuses ainsi que d'une dépendance excessive à l'égard du maïs et d'un manque de diversification des cultures. Pour s'attaquer à ces problèmes, il faut mener des interventions sectorielles à plusieurs volets qui ciblent les femmes et les hommes dans le cadre d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes.
7. Selon un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur ses opérations⁸ publié en février 2022, la Zambie accueillait ce mois-là 76 093 réfugiés et 4 874 demandeurs d'asile, dont 47 pour cent d'enfants, 46 pour cent de femmes âgées de 18 à 59 ans et 4 pour cent de personnes âgées. La majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile viennent de la République démocratique du Congo et de l'Angola. La plupart des réfugiés résidant dans le camp de Mantapala sont en situation d'insécurité alimentaire et tributaires de l'assistance humanitaire, mais il est toutefois prévu qu'un petit nombre d'entre eux accèdent à l'appui fourni par le PAM en faveur de la protection des moyens d'existence.
8. Le secteur informel, qui emploie 90 pour cent de la population active et englobe les activités agricoles et commerciales, représente une importante source d'emplois. Mobilisant seulement 3 pour cent de la population active, l'extraction minière et l'exploitation des carrières sont les secteurs qui contribuent le plus au PIB national. Environ 65 pour cent de la population zambienne ont moins de 25 ans et le taux de chômage des jeunes s'élève à près de 52 pour cent. Les jeunes femmes et les jeunes hommes ont besoin de bénéficier d'un appui ciblé pour être en mesure de renforcer leurs compétences professionnelles et d'accéder plus facilement à l'emploi⁹ et à l'autonomie sur le plan financier.
9. L'agriculture représente un secteur important qui emploie 67 pour cent de la population active et fournit les matières premières aux entreprises agroalimentaires. Pour les petits exploitants qui produisent plus de 70 pour cent du maïs blanc non génétiquement modifié, il est extrêmement difficile d'avoir accès à de bonnes installations de stockage. Faute de pouvoir disposer de telles installations, ils sont acheteurs nets, car ils ne peuvent pas entreposer leur production en attendant que les prix leur soient plus favorables. Le PAM doit collaborer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome pour appuyer la diversification de la production, y compris la mise en place de filières pour les aliments nutritifs.
10. L'agriculture urbaine est considérée comme indispensable à la survie dans la plupart des districts urbains de la Zambie et elle fait partie intégrante des stratégies conjuguant plusieurs moyens d'existence qui sont mises en œuvre par de nombreux habitants. Sa croissance actuelle résulte des ajustements structurels et du recul du secteur de l'extraction minière du cuivre, qui ont contraint un plus grand nombre de personnes à adopter des stratégies de survie informelles, comme l'agriculture urbaine. La mise en place de politiques cohérentes est requise dans ce domaine, notamment du point de vue de la planification urbaine, pour favoriser la croissance de ce type d'agriculture.

⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2022. *Operational update: Zambia: February 2022*.

⁹ Agence zambienne de la statistique. 2021. *2020 Labour Force Survey Report*.

11. Le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale constitue le plus important programme de protection sociale en Zambie. Il est actuellement mis en œuvre dans 70 districts et devrait être étendu à 46 districts supplémentaires. Le PAM a aidé le Gouvernement à concevoir la stratégie et les dispositifs de mise en œuvre et à mettre en place une stratégie décentralisée en matière d'achats alimentaires pour encourager les achats de denrées alimentaires nutritives produites localement.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

12. En 2020, la Zambie a présenté un examen national volontaire des progrès qu'elle a accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030, et y a souligné l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) à la faveur des processus institutionnels, politiques et législatifs nationaux. Dans l'édition 2021 du rapport sur le développement durable¹⁰, la Zambie est classée au 141^e rang sur 165 pays avec une note de 53,4 pour ce qui est du progrès sur la voie de la réalisation des ODD. Le pays est en bonne voie pour atteindre l'ODD 13 et il enregistre des progrès modérés s'agissant des ODD 3, 7 et 8; cependant, il peine à progresser vers la réalisation des ODD 2, 5, 6, 9, 11, 15, 16 et 17.
13. Ces dernières années, les effets des changements climatiques, le contexte macroéconomique et le ralentissement de l'économie dû à la pandémie de COVID-19 ont fait qu'il était difficile pour la Zambie d'atteindre la plupart des cibles des ODD. Le suivi des progrès accomplis a pâti de l'insuffisance de données disponibles puisqu'il en existe pour un tiers seulement des indicateurs des ODD.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

14. *Accès à l'alimentation.* La pauvreté toucherait 77 pour cent des habitants des zones rurales, une situation qui compromet l'accès à l'alimentation et contribue à exacerber la faim pour les personnes les plus vulnérables, en particulier les ménages dirigés par une femme, les personnes âgées et les personnes handicapées. La disponibilité d'aliments nutritifs en quantité suffisante est limitée par une agriculture suboptimale, caractérisée notamment par une faible productivité de l'élevage et des cultures, un accès médiocre aux pratiques agricoles durables, d'importantes pertes après récolte et une offre limitée de services financiers d'un prix abordable, notamment pour les femmes.
15. *Élimination de la malnutrition.* Depuis l'adhésion de la Zambie au Mouvement pour le renforcement de la nutrition en 2010, des progrès ont été accomplis en matière de réduction du retard de croissance. Cependant, la prévalence de ce retard, évaluée à 35 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans, demeure élevée. La malnutrition accroît le risque de naissances prématurées, d'insuffisance pondérale à la naissance et d'anémie chez les femmes enceintes ou allaitantes. Elle a également des incidences importantes sur la prévalence du VIH. Une enquête démographique et sanitaire menée en 2018 a fait apparaître que la prévalence du VIH chez les adultes s'établissait à 11 pour cent, avec des taux plus élevés chez les femmes (14 pour cent) que chez les hommes (8 pour cent). La détection précoce du VIH/sida et la mise en place d'un traitement antirétroviral adapté, associées à des activités visant à prévenir l'aggravation de la malnutrition et à promouvoir l'accès à une supplémentation alimentaire, constituent des éléments essentiels pour garantir la survie des enfants souffrant de malnutrition et leur guérison complète¹¹.

¹⁰ Sachs, J., et al. 2022. *Sustainable Development Report 2021: The Decade of Action for the Sustainable Development Goals: Rankings*.

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, PAM et Organisation mondiale de la Santé. 2022. *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022. Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable*.

16. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Des progrès ont été accomplis s'agissant d'accroître la productivité et les revenus des petits exploitants, notamment en améliorant l'accès de ces derniers à des techniques de production efficaces et à des intrants diversifiés dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'appui aux intrants agricoles¹² et de trains de mesures en faveur de la sécurité alimentaire¹³. Le Gouvernement a poursuivi l'examen du rôle que joue l'Agence des réserves alimentaires pour assurer la sécurité alimentaire nationale et favoriser la participation du secteur privé aux marchés nationaux et aux marchés d'exportation. La plupart des petits exploitants agricoles accèdent difficilement aux services financiers officiels, du fait des taux d'intérêt élevés, des conditions de prêt à court terme, du manque de nantissement et de l'insuffisance d'économies d'échelle.
17. *Systèmes alimentaires durables.* Le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures visant à promouvoir la durabilité des systèmes alimentaires nationaux. Avec la deuxième politique agricole pour la période 2016-2020 et le plan national d'investissement agricole 2014-2018, il a favorisé le recours aux pratiques agricoles durables et résilientes face aux aléas climatiques et a encouragé l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans les systèmes agricoles partout dans le pays.
18. Le Gouvernement a également mis en œuvre avec succès la stratégie de 2020 en matière d'alimentation scolaire utilisant la production locale, qui vise à améliorer l'éducation nutritionnelle et à favoriser la diversification des régimes alimentaires et la consommation de repas nutritifs, tout en tirant parti de techniques de production novatrices pour étoffer l'offre de produits horticoles et accroître les revenus des petits exploitants grâce au positionnement des écoles en tant que débouchés commerciaux pour leur production.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

19. La réalisation des ODD en Zambie est financée par les recettes nationales, des emprunts contractés auprès de sources nationales et étrangères et la participation du secteur privé dans le cadre de mécanismes tels que des partenariats public-privé, des investissements étrangers directs et des accords avec des partenaires coopérants. Pour faciliter la mobilisation de ressources, le Gouvernement a mené des réformes fiscales, durci le recouvrement des impôts, renforcé l'administration fiscale et révisé les priorités en matière de dépenses, tout en tirant parti des envois de fonds provenant de la diaspora zambienne et en mettant en place des mesures d'incitation pour encourager l'épargne nationale.
20. Néanmoins, les perspectives budgétaires demeurent limitées et la part des recettes publiques dans le PIB reste stagnante, aux environs de 18 pour cent. Tant l'investissement étranger direct que l'aide publique au développement ont reculé entre 2002 et 2021. En 2022, l'endettement du secteur public s'établissait à un peu plus de 100 pour cent du PIB et il était donc difficile pour le Gouvernement d'investir dans les secteurs sociaux. Les envois de fonds jouent un rôle important dans la survie et l'investissement des ménages, mais le recours aux circuits de transfert officiels occasionne des frais importants. De plus, la Banque mondiale a récemment fait passer la Zambie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à celle des pays à faible revenu pour l'exercice 2023.

¹² Sur 1,02 million de bénéficiaires du programme d'appui aux intrants agricoles: 50,4 pour cent d'agricultrices et 49,6 pour cent d'agriculteurs.

¹³ Sur 263 700 bénéficiaires: 65 pour cent d'agricultrices et 35 pour cent d'agriculteurs.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

21. L'examen stratégique Faim zéro réalisé en 2017 a permis de définir un ensemble d'actions prioritaires à mener pour atteindre les ODD 2 et 17. Leur mise en œuvre, encore incomplète, devient d'autant plus urgente que 2030 approche. Il s'agit notamment de promouvoir une agriculture diversifiée et durable en développant les services financiers, la mécanisation et l'utilisation des innovations techniques.
22. *Carences en micronutriments.* Ces carences constituent un problème de santé publique et doivent impérativement faire l'objet de mesures. Près de 30 pour cent des enfants de moins de 2 ans souffrent d'anémie et 33 pour cent d'une carence en vitamine A; seuls 12,5 pour cent des enfants de 6 à 23 mois reçoivent un apport alimentaire minimal acceptable¹⁴. L'analyse visant à combler le déficit en nutriments conduite en 2022 a fait apparaître que 53 pour cent de la population n'avaient pas les moyens de se procurer une alimentation nutritive, étant entendu toutefois qu'il existe des différences notables entre les régions.
23. *Faible productivité agricole.* La productivité agricole demeure faible pour plusieurs raisons: investissements insuffisants dans les principaux domaines contribuant à la croissance agricole, incohérence des politiques relatives à la commercialisation et au commerce des produits agricoles, adoption réduite des techniques de production novatrices, risques liés aux changements climatiques, lourde dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, activités de vulgarisation en recul, travaux de recherche et développement limités et marchés inadaptés.
24. *Pertes de produits alimentaires élevées.* Les pertes après récolte font partie des causes essentielles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages de petits exploitants. Ces pertes sont imputables aux pratiques traditionnelles de stockage des récoltes dans les champs avant le battage, à la sécrétion d'aflatoxines et à l'impossibilité d'accéder à des installations d'entreposage adaptées.
25. *Problèmes liés aux ressources et aux capacités.* La mise en œuvre de programmes relatifs aux systèmes alimentaires est entravée par le manque de financement en faveur de la recherche, des services de vulgarisation agricole et des infrastructures, ainsi que par l'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles.
26. *Besoins essentiels.* Le Gouvernement a augmenté le budget alloué au secteur social. Cependant, les ministères doivent coordonner leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes que posent les filets de sécurité relatifs aux intrants agricoles pour ce qui est de leur ampleur, de l'inclusion, en particulier des femmes et des jeunes, du ciblage et des parcours de reclassement.
27. *Capital humain.* La pauvreté toucherait 77 pour cent des habitants des zones rurales. Ces ruraux pauvres ne disposent pas d'un accès suffisant à une alimentation diversifiée de qualité, aux intrants agricoles indispensables (semences, outils et engrais) ni aux services financiers d'un prix abordable qui leur permettraient d'investir dans les technologies novatrices et d'acquérir les compétences nécessaires pour créer de la valeur ajoutée et transformer les produits agricoles.

¹⁴ Agence zambienne de la statistique. 2020. *Zambia Demographic and Health Survey 2018*.

28. *Accès insuffisant à l'innovation agricole numérique.* Il s'est avéré inefficace de lutter contre la faim et la pauvreté en Zambie dans le cadre d'interventions locales, compte tenu de la taille du pays et de la distribution géographique de la population. Il faut donc révolutionner l'agriculture en faisant appel à l'intelligence artificielle et à l'analyse des données, qui peuvent permettre, par exemple, d'améliorer le suivi de la croissance des récoltes ou celui de la disponibilité de cultures fourragères pour l'élevage.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

29. Au titre du plan stratégique de pays (PSP) 2019–2023, le PAM a répondu aux besoins alimentaires et nutritionnels de populations vulnérables (réfugiés et personnes touchées par la COVID-19 et les épisodes de sécheresse), atteignant ainsi plus de 650 000 personnes (51 pour cent de femmes et 49 pour cent d'hommes). En outre, plus de 250 000 petits exploitants (60 pour cent de femmes et 40 pour cent d'hommes) ont bénéficié d'informations et de stages de formation sur les pratiques agricoles intelligentes face aux aléas climatiques; l'accès à des services climatologiques, à des services d'information sur le marché et à des services financiers; et la mise à disposition de techniques de gestion après récolte et d'entreposage. Le PAM a également accompli de grands progrès s'agissant de renforcer les capacités et les systèmes nationaux et a consolidé ses partenariats avec des entités du secteur privé.
30. À l'issue de l'évaluation du PSP précédent, il a été préconisé que le PAM améliore l'inclusion des jeunes et des femmes dans ses programmes, conduise une évaluation et une analyse intersectionnelles de l'égalité femmes-hommes, renforce sa collaboration avec le secteur privé et consolide les mécanismes nationaux et infranationaux de coordination dans le domaine de la nutrition pour resserrer les liens entre secteurs.
31. Il est également ressorti de l'évaluation du PSP qu'il était possible de renforcer la résilience des petits exploitants agricoles en mettant en place des partenariats fondés sur une collaboration avec le Gouvernement et d'autres entités des Nations Unies comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de promouvoir une commercialisation des produits agricoles en prise sur la demande et d'encourager l'investissement dans les filières rentables ainsi que les initiatives visant à améliorer les compétences entrepreneuriales des petits exploitants de manière à faciliter leur accès aux services financiers.
32. Le bureau de pays continuera d'aider le Gouvernement et le secteur privé à accroître l'investissement dans les domaines contribuant à la croissance agricole et à renforcer les réseaux de distribution, en s'appuyant sur la politique du PAM relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires pour faciliter l'accès au marché, en particulier dans les zones rurales.
33. De plus, le bureau de pays mettra à profit sa connaissance des outils numériques pour renforcer les systèmes de protection sociale, notamment les registres des services sociaux et les mécanismes communautaires de remontée de l'information, tout en resserrant les liens entre la protection sociale, les changements climatiques et la gestion du risque de catastrophe. Le PAM appuiera aussi l'intégration du financement de la gestion du risque de catastrophe grâce à l'adoption du produit d'assurance Replica proposé par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et à la mise en place du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

34. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des opérations de transfert de type monétaire en milieu urbain que le PAM a menées par le passé préconisent notamment l'utilisation de mécanismes communautaires de remontée de l'information utilisant la téléphonie mobile pour documenter et traiter les plaintes de bénéficiaires relatives à des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ces mécanismes seront complétés par l'engagement conjoint pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies, au moyen de l'utilisation de la plateforme interinstitutions existante.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

35. Le nouveau PSP est cohérent avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "le Plan-cadre de coopération") relatif à la Zambie pour la période 2023–2027, en particulier les piliers ayant trait à la prospérité, à la population, à la planète et à la paix, ainsi qu'avec la composante 3 du Cadre d'action global pour les réfugiés de 2019, qui vise à promouvoir l'autonomie et à encourager la prise de mesures favorisant l'accès des réfugiés à l'emploi et aux activités génératrices de revenus de leur choix.
36. Au titre du pilier du Plan-cadre de coopération relatif à la prospérité, le PAM contribuera à améliorer la productivité et les revenus des populations agricoles, en favorisant une transformation économique inclusive ainsi qu'une protection sociale pour tous tout en veillant à équilibrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Au titre du pilier relatif à la planète, le PAM soutiendra la gestion durable des ressources naturelles, en s'employant à atténuer les effets des changements climatiques et à réduire le risque de catastrophe. Au titre du pilier relatif à la population, le PAM contribuera à améliorer les conditions de vie des Zambiens en intégrant la fourniture de services dans les domaines de l'éducation, de la prestation de services de santé et de la formation en vue de l'acquisition de compétences, en renforçant les capacités des systèmes et des individus et en améliorant la résilience face aux effets des changements climatiques.
37. À l'échelon national, le nouveau PSP est harmonisé avec le huitième plan national de développement, en particulier ses piliers relatifs à la transformation économique et à la création d'emplois, à la durabilité environnementale et au développement humain et social. Les domaines d'intervention appuieront plusieurs politiques et lois, notamment les suivantes: la deuxième politique agricole nationale (2016–2020), la politique nationale relative aux changements climatiques (2014–2019), la politique nationale de protection sociale (2014–2019), la politique de 2021 en matière de gestion des catastrophes, le document Vision 2030, la loi de 2017 sur les réfugiés et la loi de 2020 sur l'alimentation et la nutrition.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

38. Le Bureau du PAM en Zambie a mené des consultations auprès des principaux partenaires et parties prenantes, notamment le Gouvernement, les donateurs, les partenaires coopérants, d'autres entités des Nations Unies, le secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG), des associations de la société civile, des associations de personnes handicapées, des réseaux de jeunes et des bénéficiaires (notamment des organisations de femmes) pour comprendre leurs priorités et recenser les lacunes et les possibilités. Le PAM a présenté au Gouvernement et à ces parties prenantes l'approche stratégique qu'il se proposait d'adopter dans le PSP et a recueilli de précieux avis de leur part, ce qui a permis de parvenir à une entente sur des objectifs communs et les priorités stratégiques du PAM en Zambie.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

39. Face à l'augmentation des besoins alimentaires et nutritionnels, aux effets des changements climatiques et au ralentissement économique en Zambie, le PAM fournira une assistance visant à sauver des vies, au profit des personnes en situation d'insécurité alimentaire et des personnes vulnérables, notamment les réfugiés, tout en collaborant avec les pouvoirs publics et les partenaires pour définir et mettre en œuvre des activités contribuant à renforcer la résilience des individus et des communautés et à transformer les systèmes alimentaires de manière à changer la vie.
40. Dans le cadre du PSP, le PAM s'attachera à contribuer aux systèmes alimentaires et au programme de transformation socioéconomique du Gouvernement afin de parvenir à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes démunies résidant en milieu urbain dont le nombre ne cesse d'augmenter. Fort des atouts majeurs que sont les partenariats, la technologie et l'innovation, le bureau de pays mettra en place des activités intégrées fondées sur l'excellence du PAM en matière de programmes et de chaîne d'approvisionnement pour contribuer à l'élimination de la faim.
41. Le bureau de pays appuiera les activités qui favorisent la disponibilité d'aliments locaux nutritifs et variés à des prix abordables en encourageant le recours à des pratiques d'agriculture et de transformation des aliments qui soient axées sur le marché, régénératives et novatrices, en accroissant et en diversifiant les achats de produits alimentaires locaux, en contribuant à la réduction des pertes de nourriture, en renforçant les capacités du secteur privé local et en améliorant les infrastructures des marchés et d'approvisionnement alimentaire. Ces activités seront menées en partenariat avec le Gouvernement, la FAO et d'autres entités des Nations Unies, ONG, centres de recherche et opérateurs du secteur privé et comprendront notamment des actions de sensibilisation visant à promouvoir l'investissement dans les infrastructures des filières et les réseaux de distribution.
42. Le PAM a élaboré une théorie du changement dans laquelle il définit sept axes de travail qui orienteront la conception des programmes, la production de données factuelles et la mise au point de cadres de résultats, et qui préciseront les liens, notamment de causalité, entre les activités, les produits et les effets directs du PSP, ainsi que la façon dont ils contribueront à la réalisation des objectifs visés. Les sept axes en question sont les suivants:
 - i) Apporter un appui aux populations touchées par une crise afin qu'elles soient mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et de rétablir leurs moyens d'existence.
 - ii) Aider les petits exploitants agricoles qui s'emploient à accroître le recours à des pratiques agricoles durables et régénératives et ainsi à améliorer la productivité et la production.
 - iii) Aider les petits exploitants agricoles à accéder plus facilement à des systèmes de regroupement de la production, aux marchés et aux systèmes financiers.
 - iv) Pour ce qui est des aliments nutritifs produits localement, en appuyer la transformation et la valorisation.
 - v) Appuyer les mesures prises à l'échelle nationale pour renforcer le réseau de distribution d'aliments riches en nutriments produits localement et accroître la disponibilité de ces produits.
 - vi) Promouvoir la consommation d'aliments nutritifs sains et diversifiés.

- vii) Appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour renforcer les capacités nationales en matière de changement institutionnel et systémique.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire en Zambie (y compris les réfugiés) touchées par des chocs sont mieux à même de satisfaire leurs besoins essentiels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition avant, pendant et après les crises

43. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM continuera de répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et des demandeurs d'asile résidant dans les camps tout en venant en aide aux réfugiés qui s'efforcent de devenir autonomes. Au titre des effets directs 2 et 3 du PSP, le bureau de pays appuiera le renforcement des capacités individuelles en offrant des formations sur les connaissances élémentaires et l'autonomisation financières, en facilitant l'accès à des technologies agricoles durables et novatrices, en améliorant la connaissance des pratiques de gestion des récoltes et en intégrant systématiquement l'apport d'un appui nutritionnel dans les zones rurales ou urbaines frappées par une crise. (Cet effet direct du PSP est lié aux axes de travail 2, 3 et 6 de la théorie du changement.)

Effet direct stratégique du PAM

44. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents). Le PAM s'emploiera à renforcer et à améliorer son efficacité et son efficacité en intervenant systématiquement face aux crises. Il s'agira de renforcer les systèmes d'alerte rapide et les mesures d'anticipation et de disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, prête à être déployée dans les situations d'urgence. Dans la mesure du possible, le PAM jouera davantage un rôle de catalyseur, en collaborant avec les parties prenantes nationales et locales pour renforcer les capacités d'intervention d'urgence.

Domaine d'action privilégié

45. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

46. L'effet direct 1 du PSP est harmonisé avec les principaux documents cadres, notamment les piliers du huitième plan national de développement relatifs au développement humain et social et à la durabilité environnementale, et avec l'effet 3 énoncé dans le Plan-cadre de coopération (pilier relatif à la paix). L'effet direct 1 du PSP est également cohérent avec la composante 3 du Cadre d'action global pour les réfugiés de 2019, qui vise à promouvoir l'autonomie et à encourager la prise de mesures favorisant l'accès des réfugiés à l'emploi et aux activités génératrices de revenus de leur choix.

Produits escomptés

47. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire ciblées, y compris les réfugiés, reçoivent des produits alimentaires ou des transferts de type monétaire en quantité suffisante pour leur permettre de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
 - Produit 2: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire ciblées et touchées par une situation d'urgence dans les zones urbaines ou rurales, y compris les réfugiés, tirent profit des activités de développement des compétences et de rétablissement des moyens d'existence qui leur permettent d'améliorer leur autonomie face aux chocs climatiques ou autres et contribuent au relèvement.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir des vivres et un appui aux moyens d'existence en faveur des personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par une crise, y compris les réfugiés, pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels et favoriser l'autonomie avant, pendant et immédiatement après des chocs, notamment les effets des changements climatiques

48. En collaboration avec le HCR et le Gouvernement, le PAM fournira des transferts de type monétaire, ou des transferts de vivres, non assortis de conditions aux réfugiés pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
49. Le PAM mènera des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui encourageront les bénéficiaires des transferts de type monétaire à faire des choix alimentaires judicieux. Il appuiera aussi les initiatives de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes, notamment les activités qui promeuvent l'autonomisation financière, à la faveur de la mise en place d'associations d'épargne et de crédit villageoises et de l'offre de formations sur les connaissances financières élémentaires et la gestion d'entreprises. La communication visant à faire évoluer la société et les comportements sera employée pour encourager la participation des femmes dans les processus décisionnels concernant l'utilisation des ressources et sensibiliser les bénéficiaires à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et aux façons de signaler les actes de ce type.
50. En collaboration avec le HCR, le PAM réalisera régulièrement des analyses conjointes de la protection, qui seront utilisées pour étayer les messages relatifs à la violence sexiste diffusés dans le cadre de la communication visant à faire évoluer la société et les comportements et pour élaborer des supports d'information sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
51. Le PAM continuera d'approfondir le travail mené avec l'Unité de gestion et d'atténuation des catastrophes en mettant à profit les plateformes de coordination communes que sont le Comité d'évaluation de la vulnérabilité, le Comité technique national pour l'alerte rapide et le forum consultatif pour la gestion des catastrophes, l'objectif étant de renforcer les effectifs responsables des interventions d'urgence afin qu'ils puissent agir rapidement et mener sans tarder des activités de relèvement, y compris grâce à l'amélioration de la préparation aux situations d'urgence, des mesures d'anticipation et des moyens d'intervention.
52. Le PAM travaillera avec les partenaires pour améliorer leur capacité à s'attaquer à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'aux autres problèmes liés à la problématique femmes-hommes. Il renforcera aussi les partenariats établis avec d'autres organisations pour assurer systématiquement l'existence de services d'orientation à l'intention des victimes de violence sexiste, d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou d'autres violations des droits humains, grâce à la mise en place de mécanismes communautaires de remontée de l'information sûrs et accessibles sur les sites de distribution de produits alimentaires.
53. Le bureau de pays collaborera avec l'Unité d'atténuation et de gestion des catastrophes pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités visant à améliorer la préparation aux situations d'urgence, la prise de mesures d'anticipation et les interventions face aux crises. La stratégie comprendra l'apport d'une assistance en nature aux personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par une crise, avant, pendant et immédiatement après la survenue de chocs.

54. Tirant parti de l'effet direct 3 du PSP, le PAM appuiera également la mise en œuvre d'activités complémentaires adaptées à l'intention des réfugiés moins vulnérables et des autres populations touchées par une situation d'urgence en milieu urbain ou en milieu rural, qui ont la possibilité de mener des activités qui améliorent leurs revenus et leur autonomie.

Partenariats

55. Le PAM coordonnera les activités menées au titre de l'effet direct 1 du PSP avec les autorités nationales et locales, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, les entités des Nations Unies et des ONG nationales et internationales.
56. Le PAM tirera parti des plateformes nationales et infranationales de coordination, notamment le forum consultatif pour la gestion des catastrophes et les comités de province ou de district responsables de la gestion des catastrophes, pour aider le Gouvernement à subvenir aux besoins des personnes touchées par des crises. Sur le terrain et plus particulièrement dans le cadre des activités d'appui en faveur des réfugiés, le PAM travaillera aux côtés des comités de coordination interorganisations de district dirigés par les pouvoirs publics.
57. Le PAM fera également appel à des réseaux d'entreprises privées comme le Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition pour faciliter l'apport de l'appui au relèvement rapide et aux moyens d'existence destiné aux réfugiés.

Hypothèses

58. Le PSP repose sur l'hypothèse que les financements seront suffisants et que le Gouvernement restera déterminé à soutenir les initiatives qui contribuent à accroître la résilience des ménages vulnérables face aux chocs et à renforcer les systèmes nationaux en vue d'améliorer les interventions d'urgence.
59. Il est également supposé que le Gouvernement disposera de capacités humaines et institutionnelles suffisantes pour être à même de gérer les chocs d'origine naturelle ou humaine, y compris l'instabilité politique.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

60. En collaboration avec le HCR et les organismes publics compétents, le bureau de pays mettra en œuvre les activités relatives aux moyens d'existence visant à améliorer l'autonomie et la résilience des réfugiés. En collaboration avec le HCR, le bureau continuera aussi de faire campagne pour que les réfugiés s'insèrent dans le tissu local et soient pris en compte dans les programmes nationaux de filets de sécurité.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: Tout au long de l'année, les populations exposées à la malnutrition en Zambie accèdent plus facilement à des aliments sûrs, variés et riches en nutriments et en consomment davantage

61. Le PAM aidera le Gouvernement à mettre en œuvre la phase II du programme relatif aux 1 000 premiers jours les plus critiques, conformément aux priorités nationales en matière de nutrition énoncées dans le huitième plan national de développement. Il s'agira notamment de promouvoir la consommation d'aliments variés dans les ménages et d'intégrer des activités nutritionnelles au titre des effets directs 1, 3 et 4 du PSP en accord avec les directives relatives à la protection sociale à dimension nutritionnelle que le Gouvernement a élaborées avec l'appui du PAM. (Cet effet direct du PSP est lié aux axes de travail 1 à 7 de la théorie du changement.)

62. Le PAM continuera de mobiliser le Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition et en encouragera l'élargissement pour y accueillir des acteurs de la filière s'occupant de la production, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires. Il est essentiel d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des aliments nutritifs et sains et de les rendre plus abordables, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Effet direct stratégique du PAM

63. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation). Outre qu'il répondra aux besoins, le PAM tirera parti de sa polyvalence et travaillera avec des partenaires pour réduire ces besoins en menant à plus grande échelle les activités de prévention et de traitement de la malnutrition et en renforçant les programmes nationaux de filets de sécurité et d'assistance sociale.

Domaine d'action privilégié

64. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

Harmonisation avec les priorités nationales

65. L'effet direct 2 du PSP est cohérent avec les piliers du huitième plan national de développement relatifs à la transformation économique et à la création d'emplois et au développement humain et social, ainsi qu'avec l'effet 2 (pilier relatif à la population) du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

66. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:
- Produit 3: Les populations ciblées exposées à la malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans, les enfants d'âge scolaire et les adolescents tirent profit de programmes qui contribuent à optimiser les comportements en matière de nutrition.
 - Produit 4: Les populations et les communautés ciblées exposées à la malnutrition recueillent les fruits de l'amélioration de la capacité à accroître la disponibilité et l'accessibilité de produits alimentaires de qualité riches en nutriments d'un prix abordable.

Activités essentielles

Activité 2: Promouvoir l'adoption de pratiques optimales en matière de nutrition au sein des populations exposées à la malnutrition et renforcer le partenariat avec les acteurs des systèmes alimentaires pour accroître la disponibilité de produits alimentaires riches en nutriments

67. En étroite collaboration avec la Commission nationale de l'alimentation et de la nutrition, le PAM encouragera l'adoption de pratiques optimales en matière de nutrition au sein des populations exposées à la malnutrition. De plus, en réalisant fréquemment des analyses visant à combler le déficit en nutriments, il appuiera la production d'éléments factuels propres à étayer les décisions de haut niveau et la conception de programmes.
68. Le PAM travaillera aux côtés du Bureau des normes de la Zambie pour améliorer l'accès à l'information sur la normalisation et l'assurance qualité applicables aux produits alimentaires nutritifs. Il s'agira notamment d'améliorer l'information qui est mise à la disposition des consommateurs pour aider ceux-ci à faire des choix alimentaires judicieux, grâce à l'attribution de labels de certification aux aliments les plus sains, et de mener une concertation sur les politiques dans le domaine de l'enrichissement des aliments.

69. Le PAM fournira aux adolescentes scolarisées un appui nutritionnel adapté mettant l'accent sur les pratiques d'hygiène et d'alimentation, que compléteront des visites à domicile effectuées par des auxiliaires bénévoles communautaires. De plus, les petits exploitants agricoles et les autres acteurs du marché bénéficiant d'une assistance au titre de l'effet direct 3 du PSP se verront proposer une formation sur la conservation des denrées alimentaires afin de prolonger la durée de conservation des aliments nutritifs demandés dans le cadre des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale.
70. Le PAM soutiendra l'établissement de partenariats et d'autres liens entre les populations cibles et les entités du secteur privé, en particulier les institutions financières, en vue de stimuler l'offre de produits de financement responsables moins onéreux qui inciteront les opérateurs du secteur de la transformation des produits agricoles à investir dans la transformation et la conservation des aliments nutritifs en milieu urbain et en milieu rural.

Partenariats

71. Les activités menées au titre de l'effet direct 2 du PSP s'appuieront sur les plateformes de coordination comme le groupe de partenaires de coopération dans le domaine de la nutrition et le Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition et contribueront à renforcer les partenariats pour optimiser la portée géographique et le nombre de bénéficiaires. Les partenaires seront notamment le Ministère de la santé, la Commission nationale de l'alimentation et de la nutrition, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé. Les partenariats joueront un rôle essentiel du point de vue de la complémentarité des financements et de l'appui technique.

Hypothèses

72. Il est supposé que les institutions publiques assumeront davantage la responsabilité des activités nutritionnelles et les coordonneront pour tous les partenaires, tout en disposant des capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour fournir un appui à la supervision, le cas échéant. Une autre hypothèse est que le Gouvernement mettra en place un environnement favorable permettant au secteur privé d'occuper une plus large place dans la fourniture de produits nutritifs et leur transformation.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

73. Les activités relevant de l'effet direct 2 du PSP sont cohérentes avec le huitième plan national de développement, en particulier le pilier relatif au développement humain et social. Le PAM continuera de préconiser la conduite d'un examen de la Commission nationale de l'alimentation et de la nutrition en vue d'attribuer à celle-ci un rôle plus important dans la coordination des interventions sectorielles au sein et à l'extérieur du Gouvernement.
74. Le PAM s'efforcera de mobiliser auprès du secteur privé des financements en faveur des activités à dimension nutritionnelle, comme la fourniture de semences de légumineuses dans le cadre de mécanismes de sous-traitance de la production agricole, les activités créatrices de valeur ajoutée, la transformation des produits alimentaires et la distribution d'aliments transformés, en particulier dans les zones rurales où l'approvisionnement est généralement insuffisant.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les populations de petits exploitants agricoles en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées vivant dans les zones rurales ou urbaines ciblées, sont dotées des moyens de faire face aux changements climatiques et aux autres chocs et tirent profit de systèmes alimentaires plus résilients qui leur procurent des revenus plus élevés permettant d'améliorer la nutrition et de diversifier l'alimentation et qui accroissent les perspectives économiques et les possibilités de subsistance

75. Le PAM améliorera la collaboration avec les ministères pertinents, des établissements universitaires, des entités du secteur privé, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG pour renforcer la capacité des petits exploitants agricoles à faire face aux changements climatiques et aux autres chocs et promouvoir la complémentarité au service de la mise en place de systèmes alimentaires résilients, durables et équitables. Conformément à sa politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires, le PAM appliquera une approche communautaire centrée sur l'être humain pour appuyer les mesures axées sur le marché visant à transformer les pratiques agricoles et facilitera l'accès des agriculteurs et des autres acteurs des filières à des services financiers d'un prix abordable. (Cet effet direct du PSP est lié aux axes de travail 1 à 5 et 7 de la théorie du changement.)

Effet direct stratégique du PAM

76. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables). Le PAM et ses partenaires mèneront de front des activités d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants, des interventions de renforcement de la résilience, des initiatives de gestion du risque climatique et des programmes d'adaptation aux effets des changements climatiques afin d'aider les populations en situation d'insécurité alimentaire à adapter et à améliorer leurs moyens d'existence, à devenir autonomes et à mieux faire face aux chocs récurrents et à s'en relever plus rapidement.

Domaine d'action privilégié

77. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

78. L'effet direct 3 du PSP est cohérent avec les piliers du huitième plan national de développement relatifs à la transformation économique et à la création d'emplois et à la durabilité environnementale, ainsi qu'avec les effets 1 et 4 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

79. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:

- Produit 5: Les populations ciblées en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, notamment, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, sont plus résilientes face aux chocs et aux facteurs de perturbation et tirent profit des possibilités de subsistance créées par le renforcement des filières locales de produits alimentaires nutritifs.
- Produit 6: Les exploitants agricoles ciblés, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, tirent profit d'un accès plus facile et plus équitable aux intrants et aux services productifs, de marchés diversifiés, de techniques améliorées de réduction des pertes de produits alimentaires, de pratiques agricoles régénératives tenant compte des aléas climatiques, et de l'utilisation des technologies et de l'innovation, pour améliorer leur productivité et les perspectives économiques créées par des sources diversifiées.

- Produit 7: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées résidant dans les zones rurales ou urbaines ciblées, accèdent plus facilement à des aliments nutritifs variés.

Activités essentielles

80. Pour obtenir l'effet direct 3 du PSP, le PAM appliquera un modèle de mise en œuvre intégré en renforçant les synergies entre les activités 3 et 4.

Activité 3: Promouvoir la connaissance et l'adoption des services climatologiques, des pratiques agricoles régénératives et des techniques novatrices auprès des petits exploitants et des acteurs des filières de produits alimentaires nutritifs pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux autres chocs tout en réduisant parallèlement la dégradation de l'environnement

81. Le PAM mettra en place des plateformes d'innovation numérique pour faciliter l'accès aux services de vulgarisation et d'information en ligne sur les pratiques agricoles durables, les connaissances financières élémentaires et la gestion des pertes après récolte, l'accent étant placé sur la participation du secteur privé dans les domaines de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement.
82. En étroite collaboration avec la FAO, le PAM encouragera l'adoption de techniques agricoles régénératives par les petits exploitants, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées afin d'accroître l'offre de cultures nutritives diversifiées. Le PAM s'appuiera sur les partenariats avec des acteurs du secteur privé, notamment les entreprises d'intrants, pour faciliter l'accès des exploitants à des semences améliorées variées, optimiser l'emploi des engrais chimiques et stimuler la production de compost dans les exploitations et l'adoption de pratiques agricoles régénératives.
83. Pour éviter la dépendance excessive des petits exploitants à l'égard de l'agriculture pluviale, le PAM s'emploiera en collaboration avec les ministères à promouvoir la mise en œuvre d'une agriculture "verte" durable et l'augmentation de l'investissement dans les filières concernant des secteurs comme l'horticulture.
84. Pour faire en sorte que les gains résultant de l'accroissement de la production contribuent à améliorer la gestion des pertes après récolte et les perspectives économiques, le PAM appuiera le transfert de connaissances et l'accès à des techniques permettant d'assurer la conservation des nutriments et la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Il travaillera également avec les chaînes d'approvisionnement du secteur privé afin d'améliorer les installations de stockage pour assurer la distribution dite du dernier kilomètre.
85. Le PAM travaillera avec les pouvoirs publics au renforcement des capacités et des systèmes relatifs à la production et à la diffusion de prévisions météorologiques et de services climatologiques adaptés qui tiennent compte des systèmes de connaissances autochtones et fournissent les informations traduites dans les langues locales de manière à en favoriser l'acceptation et l'utilisation par les communautés locales.
86. Le PAM renforcera les partenariats stratégiques qu'il a établis avec des partenaires du secteur privé travaillant dans le secteur agricole, afin d'offrir des incitations telles que des services de vulgarisation et des financements garantis pour les intrants et le commerce agricoles, susceptibles d'encourager les petits exploitants, en particulier les jeunes et les femmes, à investir davantage dans l'agriculture.
87. Par l'intermédiaire de ses centres d'excellence du Brésil, de la Chine et de la Côte d'Ivoire, le PAM appuiera le renforcement des capacités des institutions publiques et des petits exploitants à l'appui de la mise en place de systèmes alimentaires locaux plus inclusifs, plus résilients et plus durables.

Activité 4: Mettre à la disposition des petits exploitants et des acteurs des filières ciblés un ensemble intégré de compétences, d'outils et de systèmes novateurs et porteurs de transformation pour favoriser l'adoption de moyens d'existence diversifiés et décents

88. En étroite collaboration avec les partenaires du secteur public et du secteur privé, le PAM appuiera l'expansion des réseaux de regroupement dans les zones rurales et les zones urbaines afin d'améliorer l'accès des petits exploitants et des autres acteurs des filières, en particulier les femmes et les jeunes, aux intrants agricoles et aux marchés de produits.
89. Le PAM examinera avec le Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition les possibilités de faciliter l'accès des cultures riches en nutriments à des débouchés commerciaux prévisibles. Le réseau sera renforcé afin d'améliorer la fourniture, la transformation et la commercialisation des aliments transformés, en s'appuyant sur des circuits de regroupement déjà établis.
90. Dans le cadre de la stratégie en matière d'alimentation scolaire utilisant la production locale pour 2020–2024 qui est dirigée par les pouvoirs publics, de la stratégie concernant les achats pour 2020–2024 et de la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires, et en tenant compte systématiquement des bonnes pratiques, le PAM s'emploiera à développer les débouchés commerciaux pour les petits exploitants agricoles et positionnera les écoles comme de nouveaux débouchés possibles dans les zones où des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale sont menées.
91. Le PAM développera l'utilisation de la plateforme numérique de commerce en ligne appelée "Maano – le marché agricole virtuel", en particulier là où des prix compétitifs seront offerts aux petits exploitants et aux autres acteurs du marché. La plateforme offrira des services supplémentaires comme des informations sur le marché, des services financiers et des produits d'assurance.
92. Pour renforcer la résilience des petits exploitants, le PAM continuera de mener des activités intégrées de renforcement de la résilience tout en aidant le Gouvernement à mettre en place des programmes de gestion des risques, sur la base des enseignements tirés de l'exécution du PSP pour 2019–2023. Dans le secteur de l'élevage, ces activités consisteront notamment à développer à plus grande échelle les systèmes d'assurance indicielle pour protéger le cheptel et à établir des systèmes d'assurance mortalité des animaux pour en assurer le remplacement.
93. L'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés s'inspirera de l'expérience du PAM s'agissant de mettre en place des activités qui contribuent à accroître l'accès des exploitants agricoles à des centres de regroupement de la production plus performants et à des acheteurs, en vue d'améliorer les revenus des petits exploitants et des autres acteurs du marché.
94. Le PAM collaborera avec des institutions financières et des prestataires de services d'assurance pour développer à plus grande échelle les services financiers proposés aux agriculteurs ruraux ou urbains, notamment avec la mise en place d'associations villageoises d'épargne et de crédit et l'offre de produits d'assurance.

Partenariats

95. Le PAM fera appel à des plateformes de coordination, notamment le groupe de partenaires de coopération dans le domaine de l'agriculture, le groupe sur la pêche, l'élevage et l'agriculture, le Comité technique national pour l'alerte rapide et le Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition et interviendra par l'intermédiaire de ses partenariats avec les autres organismes ayant leur siège à Rome pour mener des activités intégrées visant à renforcer ou à reconstruire les systèmes alimentaires en Zambie.

96. Le PAM tirera parti de mécanismes de financement novateurs pour aider les petits exploitants agricoles à faire prospérer leurs investissements. De plus, il s'efforcera de créer des débouchés à l'exportation à leur profit, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et le Ministère du commerce, des échanges et de l'industrie et avec des partenaires comme le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et la Banque africaine d'import-export.

Hypothèses

97. L'obtention de l'effet direct 3 du PSP suppose que le Gouvernement fournira un appui massif en faveur du secteur de l'agriculture en application du huitième plan national de développement et disposera de capacités suffisantes pour assurer des services de vulgarisation à l'intention des agriculteurs. Une autre hypothèse est que les exploitants appliqueront leurs nouvelles connaissances sur les pratiques agricoles durables et l'utilisation judicieuse des intrants et que les partenaires du secteur privé seront disposés à soutenir les agriculteurs de bout en bout.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

98. L'effet direct 3 du PSP reposant sur les piliers du huitième plan national de développement relatifs à la transformation économique et à la création d'emplois et à la durabilité environnementale, le Gouvernement sera à même de reprendre la responsabilité des activités concernées en les intégrant dans des programmes existants utilisant ses propres ressources.
99. Le PSP continuera de miser sur l'expansion du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale pour créer un autre débouché commercial possible et viable au profit des petits exploitants agricoles et des autres acteurs du marché, notamment des entités du secteur privé.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les institutions nationales zambiennes disposent de capacités renforcées en matière de conception de politiques et de programmes qui promeuvent l'amélioration des systèmes alimentaires nationaux et assurent la mise en œuvre de programmes nationaux de préparation aux situations d'urgence, d'anticipation et d'intervention en cas de crise, de dispositifs de protection sociale tenant compte de la nutrition et réactifs en cas de choc, de systèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et de programmes favorisant la pérennisation de la sécurité alimentaire

100. Le PAM tirera parti de ses compétences spécialisées relatives au renforcement des capacités des pouvoirs publics et d'autres acteurs en matière d'exécution de programmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Il utilisera les systèmes nationaux de protection sociale existants pour améliorer la résilience des communautés face aux chocs et aux facteurs de stress et pour aider le Gouvernement à mettre en place des systèmes alimentaires plus résilients. (Cet effet direct du PSP est lié aux axes de travail 1 à 5 de la théorie du changement.)

Effet direct stratégique du PAM

101. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés). Le PAM collaborera avec le Gouvernement pour améliorer la capacité des pouvoirs publics à rendre les programmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et les politiques et systèmes relatifs à l'alimentation et à la protection sociale plus novateurs et inclusifs.

Domaine d'action privilégié

102. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

103. L'effet direct 4 du PSP est cohérent avec les piliers du huitième plan national de développement relatifs à la transformation économique et à la création d'emplois, à la durabilité environnementale et au développement humain et social. Il est également cohérent avec l'effet 4 du Plan-cadre de coopération (pilier relatif à la planète).

Produits escomptés

104. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:

- Produit 8: Les institutions nationales et les acteurs pertinents disposent de meilleurs capacités, infrastructures, connaissances et systèmes pour être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre efficacement des instruments de financement de la gestion du risque climatique et du risque de catastrophe, comme les mesures d'anticipation, des produits d'assurance contre le risque climatique pour renforcer les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, et des activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention rapide.
- Produit 9: Les institutions nationales et les acteurs pertinents disposent de capacités renforcées en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition et réactifs en cas de choc.
- Produit 10: Les institutions nationales et les acteurs pertinents tirent profit de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire qui contribuent au renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de conception et de mise en œuvre de programmes de préparation aux situations d'urgence, d'intervention rapide et de protection sociale tenant compte de la nutrition et réactifs en cas de choc, y compris les programmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- Produit 11: Les institutions nationales et les acteurs pertinents tirent profit d'un appui technique et de compétences spécialisées concernant la chaîne d'approvisionnement qui contribuent à renforcer leurs capacités et leur permettent de simplifier les opérations.

Activités essentielles

Activité 5: Fournir une assistance technique aux institutions nationales, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, pour renforcer les capacités et les systèmes nationaux en matière de préparation aux situations d'urgence, d'anticipation et d'intervention rapide, de protection sociale, de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de systèmes alimentaires durables

105. Le PAM aidera le Ministère de l'éducation à améliorer la supervision de l'acheminement et de la coordination de l'assistance financière et technique fournie par différents organismes en faveur des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale. De plus, il appuiera l'extension de ces activités à 116 districts, contre 70 actuellement. Le renforcement des capacités portera principalement sur les achats et l'entreposage des produits alimentaires ainsi que sur l'utilisation de systèmes de traçage des aliments.

106. Le PAM épaulera la mise en place de mécanismes réactifs face aux chocs en s'appuyant sur les systèmes et les filets de protection sociale existants comme les transferts monétaires à vocation sociale et les dispositifs de macroassurance¹⁵ pour répondre aux besoins des personnes touchées par une crise. Il s'agira notamment de proposer des services et des produits climatologiques adaptés traduits dans les langues locales, qui intégreront la planification fondée sur les prévisions et resserreront les liens avec les mécanismes nationaux d'évaluation.
107. Le PAM appuiera le renforcement des capacités des pouvoirs publics en matière de mise au point d'instruments de financement par anticipation et de produits d'assurance souverains pour venir en aide aux personnes touchées par la sécheresse.
108. Le PAM fournira un appui technique au Gouvernement pour l'aider à renforcer ses capacités liées à la chaîne d'approvisionnement et épaulera les achats de produits alimentaires locaux par l'intermédiaire des acteurs du marché bénéficiant d'une aide au titre de l'effet direct 3 du PSP.
109. Le PAM soutiendra l'organisation de voyages d'études à l'intention des fonctionnaires nationaux et d'autres partenaires par l'intermédiaire de ses centres d'excellence du Brésil, de la Chine et de la Côte d'Ivoire, dans des domaines tels que la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, la protection sociale réactive en cas de choc, la gestion des risques climatiques et l'alimentation scolaire utilisant la production locale.

Activité 6: Fournir un appui technique au Gouvernement pour renforcer les capacités, les opérations et les systèmes nationaux liés à la chaîne d'approvisionnement

110. Le PAM collaborera avec le Gouvernement et les partenaires pour faciliter la distribution de produits alimentaires et d'articles non alimentaires dans les zones difficiles à atteindre. Il offrira des formations sur les processus de passation de contrats en vue de garantir l'efficacité des transports et soutiendra les efforts déployés pour renforcer la planification et la traçabilité de bout en bout de la chaîne de manière à favoriser les prises de décisions judicieuses du point de vue du rapport coût-efficacité et une gestion plus responsable de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.
111. Le PAM travaillera aux côtés du Gouvernement et des autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement nationales dans le secteur de la santé publique et ainsi renforcer l'efficacité des activités nationales de préparation et d'intervention liées aux situations d'urgence sanitaire.

Partenariats

112. Grâce aux plateformes de coordination comme le forum consultatif pour la gestion des catastrophes et le module de la logistique, le PAM renforcera les partenariats avec le Gouvernement, les donateurs et les acteurs du secteur privé à l'appui de la mise en œuvre des activités prévues au titre de l'effet direct 4 du PSP.

Hypothèses

113. Il est supposé que l'appui technique fourni par le PAM correspondra parfaitement aux priorités et aux besoins du Gouvernement afin que les institutions nationales et infranationales puissent effectivement s'adapter aux modifications apportées aux politiques. Une autre hypothèse est que le Gouvernement allouera des ressources suffisantes à l'amélioration de ses capacités humaines et institutionnelles, pour être à même de prendre en main la mise en œuvre.

¹⁵ Produit d'assurance Replica de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et mécanisme d'assurance souverain soutenu par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Union africaine).

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

114. Les activités menées au titre de l'effet direct 4 du PSP sont fondées sur le huitième plan national de développement, en particulier le pilier relatif au développement humain et social, ce qui facilitera leur mise en œuvre.
115. Le PAM continuera de travailler avec le Gouvernement pour renforcer la capacité de celui-ci à gérer l'expansion du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale. La prise en main des responsabilités par les autorités nationales a déjà progressé puisque le programme est dirigé par le Gouvernement et soutenu par les communautés.
116. Le PAM continuera d'assurer à l'intention des pouvoirs publics aux niveaux national et infranational une formation à la demande sur la chaîne d'approvisionnement dans le cadre du processus de décentralisation des achats.

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement intervenant en Zambie accèdent plus facilement à des services à la demande et tirent profit de moyens novateurs, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité en matière de chaîne d'approvisionnement

117. Fort des capacités dont il dispose dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement, le PAM continuera d'offrir aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement des services à la demande réguliers pour la distribution et l'entreposage des produits de base. (Cet effet direct du PSP est lié aux axes de travail 1 à 5 de la théorie du changement.)
118. Grâce au Mécanisme de gestion globale des vivres, le PAM facilitera l'achat de produits à l'échelle requise pour le compte d'autres bureaux et programmes de pays.

Effet direct stratégique du PAM

119. L'effet direct 5 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces). Le PAM propose aux partenaires de précieux services dans les domaines suivants: transport et logistique, achats, transfert de type monétaire, administration, infrastructures, solutions numériques, télécommunications et analyse des données. Ces services seront encore améliorés et fournis à la demande pour appuyer et renforcer les capacités de la communauté de l'aide humanitaire et du développement.

Domaine d'action privilégié

120. L'effet direct 5 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

121. L'effet direct 5 du PSP est cohérent avec le pilier du huitième plan national de développement relatif au développement humain et social et avec l'effet 2 du Plan-cadre de coopération (pilier relatif à la population).

Produits escomptés

122. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 5 du PSP:
- Produit 12: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement recourent aux services à la demande afin que leurs interventions et leurs services soient plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnés.
 - Produit 13: Les acteurs des systèmes alimentaires recueillent les fruits des capacités renforcées des institutions publiques et privées en matière d'appui aux filières alimentaires, se traduisant notamment par l'amélioration de la qualité des aliments et des normes qui leur sont applicables et la production locale d'aliments nutritifs.

Activités essentielles

Activité 7: Fournir en temps utile aux acteurs pertinents, des services à la demande adaptés liés à la chaîne d'approvisionnement, à l'innovation ou à la logistique dans le secteur de la santé

123. Fort de ses compétences spécialisées en matière de logistique et de télécommunications, le PAM travaillera aux côtés des acteurs de l'aide humanitaire et du développement pour renforcer leur résilience et leur capacité à faire face aux crises et à assurer des services liés au développement, en leur dispensant des formations et en leur donnant accès à des services d'approvisionnement novateurs, performants et d'un bon rapport coût-efficacité.
124. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement pourront bénéficier des services du PAM à la demande afin de mieux coordonner les activités liées à une crise ou au développement.
125. Le PAM s'appuiera sur son expérience et ses outils pour aider les acteurs de l'aide humanitaire et du développement à maîtriser la numérisation et l'emploi d'outils novateurs en vue de renforcer la planification et la traçabilité de bout en bout de la chaîne et de favoriser les prises de décisions judicieuses du point de vue du rapport coût-efficacité et une gestion plus responsable de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.
126. En outre, le PAM travaillera avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement à l'amélioration des capacités liées à la chaîne d'approvisionnement pour appuyer la préparation aux situations d'urgence et les interventions face aux crises.

Partenariats

127. Grâce aux plateformes de coordination humanitaires comme le forum consultatif pour la gestion des catastrophes, le PAM renforcera les partenariats avec les acteurs de l'aide humanitaire et du secteur privé à l'appui des activités relevant de l'effet direct 5 du PSP.

Hypothèses

128. Il est supposé que les acteurs de l'aide humanitaire et les partenaires du secteur privé participeront activement à la mise en œuvre des activités relevant de l'effet direct 5 du PSP et feront appel aux services liés à la chaîne d'approvisionnement.
129. Il est également supposé que les structures et systèmes nationaux et infranationaux de coordination demeureront capables d'appuyer la prestation des services à la demande liés à la chaîne d'approvisionnement.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

130. Par l'intermédiaire des plateformes de coordination comme le forum consultatif pour la gestion des catastrophes et les modules de la sécurité alimentaire et de la logistique, le PAM aidera les partenaires de l'aide humanitaire et du développement chefs de file à améliorer leurs capacités de coordination. Il sera ainsi libre de centrer ses efforts sur l'appui à la supervision.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

131. Le PAM ciblera plus de 640 000 bénéficiaires pendant la période couverte par le PSP (voir l'annexe II). L'analyse fondée sur les besoins conduite pour les interventions face aux crises reposera sur des évaluations de la vulnérabilité et des besoins réalisées conjointement avec le HCR. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM fournira une assistance alimentaire à 15 750 réfugiés et assurera au profit de 3 000 ménages de réfugiés ciblés des activités de développement des compétences et de renforcement de l'autonomie dans le cadre de l'activité 1.

132. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM mènera des activités d'éducation nutritionnelle à l'intention de plus de 60 000 personnes (dont 66 pour cent de femmes) chaque année, atteignant au total 375 000 personnes pendant la période couverte par le PSP. La population cible se composera essentiellement d'adolescentes et d'adolescents (80 pour cent environ) et de femmes enceintes ou allaitantes (16 pour cent).
133. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM offrira des formations et un appui à plus de 250 000 personnes (dont 60 pour cent de femmes) sur les pratiques agricoles améliorées (activité 3) et sur la diversification des moyens d'existence, l'accès aux marchés et les pratiques de gestion après récolte (activité 4).
134. Le ciblage des interventions face aux crises et des activités de renforcement de la résilience sera fondé sur les éléments factuels issus des évaluations de la sécurité alimentaire et d'évaluations connexes comme l'évaluation de la vulnérabilité en Zambie, les évaluations nutritionnelles, et les évaluations conjointes des besoins conduites avec l'appui de la plateforme commune pour l'excellence des programmes et le ciblage mise en place par le HCR et le PAM. Le PAM s'efforcera d'étendre la portée géographique de ses activités afin d'atteindre les populations vulnérables mal desservies dans l'ensemble du pays.

4.2 Transferts

135. Les modalités de transfert seront choisies en fonction de la faisabilité, de la pertinence, de l'efficacité, de l'égalité femmes-hommes et de la sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons aux points de collecte. Le PAM mènera une enquête sur le fonctionnement, les infrastructures existantes et les prestataires de services des marchés, les préférences des bénéficiaires et les exigences des donateurs et réalisera une analyse approfondie des risques associés.
136. Dans le cadre de l'activité 1, le PAM fournira une assistance alimentaire et des transferts de type monétaire aux réfugiés sous la forme de rations mensuelles correspondant à l'apport calorique minimal requis de 2 100 kilocalories par personne et par jour et se composant de denrées alimentaires produites localement¹⁶ et de Super Cereal. Lorsque le PAM devra répondre aux besoins de personnes touchées par une crise autres que des réfugiés, il appartiendra au Comité d'évaluation de la vulnérabilité de la Zambie de déterminer l'assortiment alimentaire et la valeur de transfert équivalente.
137. De plus, le PAM réalisera un suivi et une évaluation mensuels des marchés pour surveiller l'évolution des prix des produits et s'assurer que l'assistance qu'il fournit aux bénéficiaires est adaptée.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

138. Le PSP sera mis en œuvre par du personnel qualifié et spécialisé dans des domaines tels que la nutrition, la protection sociale, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, les chaînes d'approvisionnement et la transformation opérationnelle fondée sur l'innovation numérique. Toutes les activités reposeront sur le travail des quatre bureaux de terrain existants pour garantir un appui de qualité à la supervision et assurer la coordination avec les partenaires.
139. Le bureau de pays utilisera les plateformes d'apprentissage internes existantes que compléteront des formations personnalisées couvrant des domaines comme la gestion de programme, le suivi et l'évaluation et les mécanismes communautaires de remontée de l'information.

¹⁶ Il s'agira de farine de maïs enrichie, de légumes secs, d'huile végétale enrichie et de sel iodé.

140. Les modalités relatives aux tâches administratives, à la gestion financière et aux technologies de l'information actuellement utilisées au bureau de pays seront conservées, des dispositions étant prévues pour mobiliser un appui temporaire si nécessaire.
141. Le PAM continuera de veiller en priorité au bien-être, à la sûreté et à la sécurité du personnel tout en favorisant un environnement de travail diversifié, sûr, respectueux, inclusif et motivant.

4.4 Partenariats

142. Le bureau de pays explorera diverses stratégies de mobilisation de ressources pour trouver de nouvelles sources de financement, auprès de donateurs habituels, de donateurs non habituels ou de nouveaux donateurs, par exemple, les institutions financières internationales et les flux de financement thématiques comme le financement de l'action climatique. Le PAM s'efforcera d'élargir sa base de financement en mobilisant des contributions négociées localement au titre de programmes de financement conjoints des Nations Unies, des contributions du secteur privé et des contributions en nature du Gouvernement.
143. Le PAM mettra à profit la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour mobiliser des partenariats susceptibles de fournir un appui technique ou financier à la mise en œuvre du PSP. Il renforcera également ses partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de contribuer à l'évolution stratégique prévue en matière de gestion des services d'appui et des services communs au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
144. Le PAM étudiera la possibilité de mobiliser des fonds dans le cadre des partenariats avec le Gouvernement, notamment des financements octroyés par des institutions multilatérales en faveur de la mise en œuvre du huitième plan national de développement, qui sont acheminés via le Gouvernement.
145. Afin de concrétiser un changement porteur de transformations et de préparer son retrait, le bureau de pays renforcera ses partenariats avec le secteur privé en vue de mobiliser sur le long terme des compétences spécialisées et des investissements allant au-delà de ce qui est prévu au titre de la responsabilité sociale des entreprises.
146. Le bureau de pays collaborera aussi avec des organisations communautaires; des ONG, notamment celles représentant des groupes marginalisés comme les réfugiés, les jeunes, les femmes ou les personnes handicapées; et des établissements universitaires et des instituts de recherche, afin de favoriser l'adoption du PSP aux niveaux communautaire, local et national.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

147. La gestion et l'évaluation de la performance du PSP seront guidées par la stratégie du bureau de pays en matière de suivi et d'évaluation qui sera élaborée au début de la mise en œuvre et harmonisée avec le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025. Des enquêtes de référence et des études semestrielles sur les données issues du suivi des effets directs seront réalisées et un suivi sera aussi assuré pendant et après les distributions. Si l'accès physique aux opérations vient à être limité, il sera fait appel à la modalité de suivi à distance.

148. Un solide système de suivi et d'évaluation sera mis en place pour produire des éléments factuels sur l'impact des opérations du PAM, avec une ventilation des données par âge, par sexe et par handicap. Le PAM renforcera en interne les capacités en matière de collecte de données et de méthodes de visualisation, y compris la conception et la réalisation d'études quantitatives et qualitatives. Le plan de suivi, d'examen et d'évaluation du bureau de pays sera étoffé par l'insertion d'indicateurs propres au pays qui permettront de mesurer les résultats des activités relatives aux interventions face aux crises ainsi qu'aux moyens d'existence, à l'autonomisation économique et au renforcement de la résilience.
149. Le PAM mesurera les résultats obtenus au titre des effets 1 (relatif à la prospérité), 2 (relatif à la population) et 4 (relatif à la planète) du Plan-cadre de coopération et en rendra compte. Il rendra compte également de ses contributions au regard des indicateurs des ODD pertinents. Il appuiera en outre le renforcement des capacités des pouvoirs publics en matière de suivi et d'évaluation fondés sur les technologies numériques et l'analyse des données.
150. Le PAM continuera de mettre en place des mécanismes communautaires de remontée de l'information adaptés au contexte dans le cadre des interventions d'urgence. Des mécanismes de ce type seront aussi établis pour les activités de renforcement de la résilience, compte tenu des préférences des bénéficiaires. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information comporteront des systèmes de recours et d'orientation et le PAM veillera à ce que les bénéficiaires reçoivent rapidement une réponse.
151. Des ressources suffisantes seront affectées au suivi et à l'évaluation dans le budget de portefeuille de pays. En 2025, le PAM fera réaliser une évaluation décentralisée pour apprécier l'efficacité de ses interventions au regard de l'amélioration de la résilience des ménages, en mettant l'accent sur le programme relatif à la résilience en milieu rural financé par la Direction du développement et de la coopération (Suisse) de 2014 à 2025. En outre, le PSP fera l'objet d'un examen à mi-parcours en 2026 et d'une évaluation de PSP en 2027. Le PAM contribuera à l'évaluation du Plan-cadre de coopération et à des évaluations spécifiques liées à certains programmes.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

152. L'insuffisance de financements en faveur de l'intervention relative aux réfugiés et des activités de renforcement des capacités constitue un risque majeur. Les mesures d'atténuation consistent notamment à mobiliser les donateurs pour obtenir des ressources. De plus, en cas de déficit de financement, le PAM donnera la priorité aux interventions d'urgence et ciblera les personnes touchées par une crise les plus vulnérables, notamment les réfugiés. La possibilité de continuer à plaider pour une intégration des réfugiés au sein des communautés d'accueil sera étudiée.
153. Des aléas climatiques tels que des périodes sèches prolongées, des sécheresses, des crues éclair ou des infestations de ravageurs, pourraient survenir, aggravant le risque d'insécurité alimentaire et faisant baisser la production alimentaire et les revenus des petits exploitants. Pour atténuer ce risque, le PAM continuera de travailler avec les acteurs nationaux au renforcement des systèmes d'alerte rapide, de surveillance et d'appui consultatif.
154. L'inflation et l'instabilité des prix des aliments et des carburants pourraient réduire le pouvoir d'achat des bénéficiaires de transferts de type monétaire, laissant ces bénéficiaires dans l'impossibilité de satisfaire entièrement leurs besoins alimentaires. Le PAM continuera de surveiller les prix des aliments par l'intermédiaire de systèmes de suivi des marchés pour déterminer les tendances des prix et, le cas échéant, il révisera la valeur des transferts dans son programme d'assistance alimentaire en faveur des réfugiés.

Risques opérationnels

155. L'insuffisance des capacités des partenaires en matière de mise en œuvre est susceptible de compromettre l'exécution des programmes. Le PAM limitera ce risque en recourant à l'apprentissage entre pairs pour améliorer les capacités des partenaires. De plus, il évaluera les capacités des partenaires potentiels avant d'entamer une collaboration avec eux.
156. Une pandémie pourrait perturber les opérations liées à la chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires importés. Soucieux d'atténuer ce risque, le PAM continuera de travailler avec les autorités compétentes afin de garantir le maintien d'un couloir humanitaire pour les activités vitales.
157. Le manque de mécanisme de coordination des partenaires contribuant aux activités de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire aux niveaux national et infranational, pourrait nuire à l'efficacité de la fourniture de l'assistance. Le PAM appuiera la création de plateformes de coordination et collaborera avec les pouvoirs publics pour renforcer leur capacité à gérer cette coordination.

Risques fiduciaires

158. Le bureau de pays appliquera intégralement la politique du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption, en procédant à des vérifications ponctuelles et en assurant un contrôle financier afin de vérifier la conformité des partenaires aux procédures opérationnelles financières normalisées.
159. Le PAM fournira un appui, notamment en proposant des formations aux référents du PAM pour la sécurité et la santé au travail et conduira régulièrement des évaluations des risques en la matière.

Risques financiers

160. Le PAM surveillera les fluctuations des taux de change et, le cas échéant, prendra les mesures nécessaires pour limiter les incidences des pertes de change.

5.3 Garanties sociales et environnementales

161. Dans le souci d'améliorer les garanties sociales, le PAM renforcera ses mécanismes communautaires de remontée de l'information et veillera à ce que des mécanismes de ce type, confidentiels et anonymes, soient effectivement mis à la disposition des bénéficiaires et des autres parties prenantes. Il s'efforcera aussi de favoriser une coexistence paisible et de susciter la cohésion entre les réfugiés et les communautés d'accueil.
162. Les retombées environnementales des opérations du PAM seront réduites autant que possible au moyen de la mise en œuvre permanente d'un système de gestion environnementale axé sur l'efficacité énergétique et la décarbonisation, la gestion des déchets et de l'eau, les achats responsables et la sensibilisation des parties prenantes.
163. De plus, le PAM élaborera des procédures et des directives opérationnelles pour recenser et gérer les retombées négatives éventuelles de ses activités. Des évaluations de l'impact sur l'environnement seront réalisées préalablement à la mise en œuvre des activités. De plus, le PAM renforcera la capacité de ses partenaires à planifier et à mener des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, qui soient respectueuses de l'environnement et tiennent compte de la problématique femmes-hommes.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

164. Le budget total du portefeuille de pays pour la période allant de juillet 2023 à juillet 2028 s'établit à 98,46 millions de dollars. Des activités visant à améliorer l'égalité femmes-hommes et des activités tenant compte de cette problématique seront intégrées et budgétisées au titre de tous les effets directs du PSP. Elles représenteront 9,7 pour cent du budget total.

| BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars) | | | | | | | | |
|---|----------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Effet direct du plan stratégique de pays | Activité | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total |
| 1 | 1 | 2 405 359 | 5 186 107 | 5 674 101 | 6 394 560 | 6 628 222 | 3 685 955 | 29 974 304 |
| 2 | 2 | 2 022 431 | 3 476 501 | 3 973 200 | 4 011 720 | 3 693 050 | 1 976 698 | 19 153 600 |
| 3 | 3 | 1 757 054 | 3 344 530 | 3 826 678 | 4 715 814 | 4 395 028 | 2 288 328 | 20 327 432 |
| | 4 | 2 602 602 | 4 149 807 | 2 713 418 | 3 380 935 | 3 164 435 | 1 920 089 | 17 931 285 |
| 4 | 5 | 327 264 | 1 846 934 | 1 715 781 | 2 050 960 | 2 237 251 | 822 326 | 9 000 517 |
| | 6 | 177 010 | 347 343 | 414 426 | 94 110 | 75 478 | 46 773 | 1 155 139 |
| 5 | 7 | 95 524 | 150 485 | 190 486 | 199 425 | 182 807 | 102 336 | 921 063 |
| Total | | 9 387 245 | 18 501 706 | 18 508 091 | 20 847 524 | 20 376 271 | 10 842 505 | 98 463 341 |

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

165. En matière de mobilisation de ressources, le PAM adoptera une démarche identique à celle qu'il a suivie pour le PSP couvrant la période 2019-2023, tout en tenant compte de l'évolution des centres d'intérêt du Gouvernement et des donateurs et du contexte économique et humanitaire global.
166. Le PAM élaborera un plan d'action relatif aux partenariats et l'actualisera régulièrement afin d'orienter et de suivre les activités de mobilisation des ressources menées avec les donateurs actuels ou nouveaux; les contributions pluriannuelles existantes seront reportées au profit du nouveau PSP.
167. Le PAM renforcera les activités conjointes de mobilisation de fonds et de sensibilisation qu'il mène avec le Gouvernement, d'autres entités des Nations Unies et des entités du secteur privé ayant les mêmes objectifs.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LA ZAMBIE (JUILLET 2023-JUIN 2028)

ODD 2: Faim zéro**Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation**

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire en Zambie (y compris les réfugiés) touchées par des chocs sont mieux à même de satisfaire leurs besoins essentiels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition avant, pendant et après les crises

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient
compte de
la nutrition

Hypothèses

Le PAM mobilise des financements suffisants pour assurer un approvisionnement stable et tous les produits requis sont disponibles.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Activités et produits

1. Fournir des vivres et un appui aux moyens d'existence en faveur des personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par une crise, y compris les réfugiés, pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels et favoriser l'autonomie avant, pendant et immédiatement après des chocs, notamment les effets des changements climatiques (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

2. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire ciblées et touchées par une situation d'urgence dans les zones urbaines ou rurales, y compris les réfugiés, tirent profit des activités de développement des compétences et de rétablissement des moyens d'existence qui leur permettent d'améliorer leur autonomie face aux chocs climatiques ou autres et contribuent au relèvement (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard:

1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire ciblées et touchées par une situation d'urgence dans les zones urbaines ou rurales, y compris les réfugiés, tirent profit des activités de développement des compétences et de rétablissement des moyens d'existence qui leur permettent d'améliorer leur autonomie face aux chocs climatiques ou autres et contribuent au relèvement (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire ciblées et touchées par une situation d'urgence dans les zones urbaines ou rurales, y compris les réfugiés, tirent profit des activités de développement des compétences et de rétablissement des moyens d'existence qui leur permettent d'améliorer leur autonomie face aux chocs climatiques ou autres et contribuent au relèvement (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire ciblées, y compris les réfugiés, reçoivent des produits alimentaires ou des transferts de type monétaire en quantité suffisante pour leur permettre de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: Tout au long de l'année, les populations exposées à la malnutrition en Zambie accèdent plus facilement à des aliments sûrs, variés et riches en nutriments et en consomment davantage

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: causes profondes

Tient
compte de
la nutrition

Hypothèses

1. Le Gouvernement continue d'offrir un environnement propice aux investissements privés consacrés à la nutrition.
2. Les consommateurs sont plus conscients de l'importance que revêt une alimentation nutritive et diversifiée, ce qui favorisera la diversification et l'accroissement de la production et incitera la population à se procurer et à consommer une alimentation de meilleure qualité.

Indicateurs d'effet direct

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Pourcentage d'accroissement de la production d'aliments de qualité riches en nutriments

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Activités et produits

2. Promouvoir l'adoption de pratiques optimales en matière de nutrition au sein des populations exposées à la malnutrition et renforcer le partenariat avec les acteurs des systèmes alimentaires pour accroître la disponibilité de produits alimentaires riches en nutriments (1.3: Programme de prévention de la malnutrition)

4. Les populations et les communautés ciblées exposées à la malnutrition recueillent les fruits de l'amélioration de la capacité à accroître la disponibilité et l'accessibilité de produits alimentaires de qualité riches en nutriments d'un prix abordable (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3. Les populations ciblées exposées à la malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans, les enfants d'âge scolaire et les adolescents tirent profit de programmes qui contribuent à optimiser les comportements en matière de nutrition (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

3. Les populations ciblées exposées à la malnutrition, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de 5 ans, les enfants d'âge scolaire et les adolescents tirent profit de programmes qui contribuent à optimiser les comportements en matière de nutrition (Catégorie de produit: E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

Cible 3 de l'ODD: Productivité et revenus des petits exploitants

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les populations de petits exploitants agricoles en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées vivant dans les zones rurales ou urbaines ciblées, sont dotées des moyens de faire face aux changements climatiques et aux autres chocs et tirent profit de systèmes alimentaires plus résilients qui leur procurent des revenus plus élevés permettant d'améliorer la nutrition et de diversifier l'alimentation et qui accroissent les perspectives économiques et les possibilités de subsistance

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient
compte de
la nutrition

Hypothèses

1. Aucun choc climatique extrême, aucun choc économique et/ou aucun conflit ne se produit qui affaiblisse la résilience et remette en cause les acquis du développement.
2. Le PAM et ses partenaires continuent de pouvoir accéder sans entrave aux zones prioritaires ciblées.
3. Le PAM dispose de fonds suffisants pour mettre en œuvre les activités prévues à l'échelle souhaitée.
4. Les petits exploitants ont accès à des prêts.
5. Le choix de filières dans lesquelles il est tenu compte de la problématique femmes-hommes accroît la résilience des moyens d'existence des femmes.
6. Des infrastructures minimales de commercialisation sont en place.
7. Les acheteurs disposent des liquidités nécessaires pour s'approvisionner auprès des petits exploitants agricoles.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage

Score évaluant l'avantage de l'adaptation aux changements climatiques

Score évaluant les capacités de résilience face aux changements climatiques

Score des services climatologiques

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Score de consommation alimentaire

Indice de capacité d'investissement

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Pourcentage de petits exploitants ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Activités et produits**3. Promouvoir la connaissance et l'adoption des services climatologiques, des pratiques agricoles régénératives et des techniques novatrices auprès des petits exploitants et des acteurs des filières de produits alimentaires nutritifs pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux autres chocs tout en réduisant parallèlement la dégradation de l'environnement (1.9: Mesures de protection contre les chocs climatiques)**

5. Les populations ciblées en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, notamment, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, sont plus résilientes face aux chocs et aux facteurs de perturbation et tirent profit des possibilités de subsistance créées par le renforcement des filières locales de produits alimentaires nutritifs (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5. Les populations ciblées en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, notamment, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, sont plus résilientes face aux chocs et aux facteurs de perturbation et tirent profit des possibilités de subsistance créées par le renforcement des filières locales de produits alimentaires nutritifs (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

4. Mettre à la disposition des petits exploitants et des acteurs des filières ciblées un ensemble intégré de compétences, d'outils et de systèmes novateurs et porteurs de transformation pour favoriser l'adoption de moyens d'existence diversifiés et décentés (1.8: Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants)

7. Les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées résidant dans les zones rurales ou urbaines ciblées, accèdent plus facilement à des aliments nutritifs variés (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

7. Les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées résidant dans les zones rurales ou urbaines ciblées, accèdent plus facilement à des aliments nutritifs variés (Catégorie de produit: F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

6. Les exploitants agricoles ciblés, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, tirent profit d'un accès plus facile et plus équitable aux intrants et aux services productifs, de marchés diversifiés, de techniques améliorées de réduction des pertes de produits alimentaires, de pratiques agricoles régénératives tenant compte des aléas climatiques, et de l'utilisation des technologies et de l'innovation, pour améliorer leur productivité et les perspectives économiques créées par des sources diversifiées (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

6. Les exploitants agricoles ciblés, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, tirent profit d'un accès plus facile et plus équitable aux intrants et aux services productifs, de marchés diversifiés, de techniques améliorées de réduction des pertes de produits alimentaires, de pratiques agricoles régénératives tenant compte des aléas climatiques, et de l'utilisation des technologies et de l'innovation, pour améliorer leur productivité et les perspectives économiques créées par des sources diversifiées (Catégorie de produit: F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

6. Les exploitants agricoles ciblés, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, tirent profit d'un accès plus facile et plus équitable aux intrants et aux services productifs, de marchés diversifiés, de techniques améliorées de réduction des pertes de produits alimentaires, de pratiques agricoles régénératives tenant compte des aléas climatiques, et de l'utilisation des technologies et de l'innovation, pour améliorer leur productivité et les perspectives économiques créées par des sources diversifiées (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les institutions nationales zambiennes disposent de capacités renforcées en matière de conception de politiques et de programmes qui promeuvent l'amélioration des systèmes alimentaires nationaux et assurent la mise en œuvre de programmes nationaux de préparation aux situations d'urgence, d'anticipation et d'intervention en cas de crise, de dispositifs de protection sociale tenant compte de la nutrition et réactifs en cas de choc, de systèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et de programmes favorisant la pérennisation de la sécurité alimentaire

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

1. Le Gouvernement continue de considérer que la protection sociale et les filets de sécurité sont un moteur essentiel du développement des populations pauvres.
2. Le Gouvernement et les partenaires de développement considèrent que les méthodes et technologies innovantes sont prioritaires pour développer les programmes de filets de sécurité à vocation sociale de manière plus efficiente et plus efficace.

Indicateurs d'effet direct

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits

5. Fournir une assistance technique aux institutions nationales, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, pour renforcer les capacités et les systèmes nationaux en matière de préparation aux situations d'urgence, d'anticipation et d'intervention rapide, de protection sociale, de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de systèmes alimentaires durables (1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale)

10. Les institutions nationales et les acteurs pertinents tirent profit de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire qui contribuent au renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de conception et de mise en œuvre de programmes de préparation aux situations d'urgence, d'intervention rapide et de protection sociale tenant compte de la nutrition et réactifs en cas de choc, y compris les programmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard:

4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

8. Les institutions nationales et les acteurs pertinents disposent de meilleures capacités, infrastructures, connaissances et systèmes pour être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre efficacement des instruments de financement de la gestion du risque climatique et du risque de catastrophe, comme les mesures d'anticipation, des produits d'assurance contre le risque climatique pour renforcer les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, et des activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention rapide (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

8. Les institutions nationales et les acteurs pertinents disposent de meilleures capacités, infrastructures, connaissances et systèmes pour être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre efficacement des instruments de financement de la gestion du risque climatique et du risque de catastrophe, comme les mesures d'anticipation, des produits d'assurance contre le risque climatique pour renforcer les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, et des activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention rapide (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard: 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

9 Les institutions nationales et les acteurs pertinents disposent de capacités renforcées en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition et réactifs en cas de choc (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

6. Fournir un appui technique au Gouvernement pour renforcer les capacités, les opérations et les systèmes nationaux liés à la chaîne d'approvisionnement (2.4: Services à la demande)

11. Les institutions nationales et les acteurs pertinents tirent profit d'un appui technique et de compétences spécialisées concernant la chaîne d'approvisionnement qui contribuent à renforcer leurs capacités et leur permettent de simplifier les opérations (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement intervenant en Zambie accèdent plus facilement à des services à la demande et tirent profit de moyens novateurs, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité en matière de chaîne d'approvisionnement

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement concernés font appel aux services assurés par le PAM à la demande.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits

7. Fournir en temps utile aux acteurs pertinents, des services à la demande adaptés liés à la chaîne d'approvisionnement, à l'innovation ou à la logistique dans le secteur de la santé (2.4: Services à la demande)

13. Les acteurs des systèmes alimentaires recueillent les fruits des capacités renforcées des institutions publiques et privées en matière d'appui aux filières alimentaires, se traduisant notamment par l'amélioration de la qualité des aliments et des normes qui leur sont applicables et la production locale d'aliments nutritifs (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

12. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement recourent aux services à la demande afin que leurs interventions et leurs services soient plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le PAM respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.2.6: Pourcentage de partenaires coopérants du PAM inscrits sur le Portail des partenaires des Nations Unies, qui ont été évalués dans le cadre de l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.2.6: Pourcentage de partenaires coopérants du PAM inscrits sur le Portail des partenaires des Nations Unies, qui ont été évalués dans le cadre de l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ANNEXE III

| RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ | | |
|--|--|--------------------------------------|
| | Effet direct 1 du plan stratégique de pays | |
| | Activité 1: Distribution générale de produits alimentaires et d'espèces | |
| Type de bénéficiaires | Réfugiés | |
| Modalité | Produits alimentaires | Transferts de type monétaires |
| Céréales | 400 | - |
| Légumes secs | 60 | - |
| Huile | 25 | - |
| Sel | 5 | - |
| Sucre | - | - |
| Super Cereal | 60 | - |
| Super Cereal Plus | - | - |
| Micronutriments en poudre | - | - |
| Total kcal/jour | 2 114 | - |
| % de kcal d'origine protéique | 10,7 | - |
| Transferts de type monétaire (<i>dollars/personne/jour</i>) | - | 0,39 |
| Nombre de jours d'alimentation par an | 365 | 365 |

ANNEXE IV

| TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR | | |
|---|------------------------------|-------------------------------|
| Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire | Total (en tonnes) | Total (en dollars) |
| Céréales | 540 | 384 140 |
| Légumes secs | 81 | 77 417 |
| Huile et matières grasses | 34 | 70 076 |
| Aliments composés et mélanges | 81 | 55 511 |
| Autres | 7 | 2 275 |
| Total (produits alimentaires) | 743 | 589 419 |
| Transferts de type monétaire | - | 12 987 000 |
| Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire) | 743 | 13 576 419 |

ANNEXE V

| VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>) | | | | | | |
|---|---|---|---|--|---|-------------------|
| | Cible 1 de l'ODD 2 Effet direct stratégique 1 du PAM | Cible 2 de l'ODD 2 Effet direct stratégique 2 du PAM | Cible 3 de l'ODD 2 Effet direct stratégique 3 du PAM | Cible 9 de l'ODD 17 Effet direct stratégique 4 du PAM | Cible 16 de l'ODD 17 Effet direct stratégique 5 du PAM | Total |
| | Effet direct 1 du PSP | Effet direct 2 du PSP | Effet direct 3 du PSP | Effet direct 4 du PSP | Effet direct 5 du PSP | |
| Domaine d'action privilégié | Intervention face à une crise | Causes profondes | Renforcement de la résilience | Renforcement de la résilience | Renforcement de la résilience | |
| Transferts | 21 449 478 | 13 573 227 | 26 477 383 | 6 742 232 | 774 003 | 69 016 322 |
| Mise en œuvre | 3 269 062 | 2 222 032 | 5 074 627 | 1 695 690 | 34 898 | 12 296 308 |
| Coûts d'appui directs ajustés | 3 426 347 | 2 189 343 | 4 371 669 | 1 168 406 | 112 163 | 11 267 927 |
| Total partiel | 28 144 887 | 17 984 601 | 35 923 679 | 9 606 328 | 921 063 | 92 580 558 |
| Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent) | 1 829 418 | 1 168 999 | 2 335 039 | 549 327 | 0 | 5 882 783 |
| Total | 29 974 304 | 19 153 600 | 38 258 718 | 10 155 656 | 921 063 | 98 463 341 |

Liste des sigles utilisés dans le présent document

| | |
|----------|---|
| COVID-19 | maladie à coronavirus 2019 |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| ODD | objectif de développement durable |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| PIB | produit intérieur brut |
| PSP | plan stratégique de pays |